



Le laboratoire des Ecritures  
56 rue Labat – 75018 Paris  
Tel : 06 63 27 94 26  
[contact@laboratoiredesecritures.com](mailto:contact@laboratoiredesecritures.com)

Association de loi 1901  
Siret : 850 915 026 00015 – APE : 9499Z

## REGLEMENT INTERIEUR

### MODALITES D'INSCRIPTION

Le participant se préinscrit par mail à une activité – atelier annuel, module thématique, stage intensif ou voyage d'écriture -. Sa place est alors réservée en option durant 7 jours le temps que le règlement et le bulletin d'inscription parviennent à l'association. L'inscription du participant est enregistrée à la réception du bulletin d'inscription accompagné du montant de l'activité choisie et de l'adhésion annuelle à l'association. Un accusé de réception est envoyé et confirme son inscription.

Dans le cas d'une inscription via un forfait souscrit antérieurement, la demande d'inscription à un atelier doit être adressée par mail à [laboratoiredesecritures@gmail.com](mailto:laboratoiredesecritures@gmail.com). Un accusé de réception confirme ensuite la réservation de la place dans l'atelier choisi.

La confirmation définitive et les modalités pratiques (lieux et horaires) sont adressées aux personnes inscrites dans la quinzaine précédant le début des ateliers. Le lieu du stage est susceptible d'être modifié. Le stagiaire en est alors informé.

Les ateliers comptent un minimum de 5 participants et un maximum de 9 participants, à l'exception des voyages d'écriture (minimum 9 participants, maximum 12).

### TARIFS

Les tarifs sont indiqués dans le programme annuel des activités. Afin que les ateliers puissent être accessibles à un plus large public, une réduction de 15% est accordée aux – de 26 ans, étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif. Cette réduction s'applique sur les cycles annuels.

### MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut être réalisé par virement, en espèce ou par chèque libellé à l'ordre du Laboratoire des Écritures. Le paiement est dû à l'inscription mais il peut être échelonné sous forme de trois chèques maximum ou par prélèvement mensuel. L'étalement de paiement est possible pour les ateliers annuels, les voyages d'écriture, la souscription d'un forfait, l'inscription à plusieurs modules géo-poétiques ou à un cycle complet de stages. Le dernier paiement doit intervenir avant la fin de l'activité choisie.

## **CONDITION DE DESISTEMENT**

### **Inscription à une activité ou souscription à un forfait**

En l'application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, le paiement des ateliers est définitif et ne pourra être remboursé sauf en cas de mutation professionnel du participant ou d'annulation par Le laboratoire des écritures.

## **ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS**

Toute activité commencée est due dans son intégralité. Seule une mutation professionnelle permet au participant d'être remboursé des frais au « prorata temporis » des ateliers manqués. La signature du bulletin d'inscription implique acceptation du règlement intérieur.

## **ENGAGEMENT DU LABORATOIRE DES ECRITURES**

Si un atelier ne peut se tenir en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, le laboratoire des Écritures s'engage à en informer les participants dans les deux semaines précédant la date du début de l'atelier. Dans ce cas, l'intégralité du montant de l'inscription et de l'adhésion annuelle en cas de première adhésion est remboursée. En cas d'absence de l'animateur, Le laboratoire des Écritures s'engage à le remplacer par un intervenant de même compétence. Dans le cas contraire, les participants seront remboursés des frais engagés au « prorata temporis » de l'absence de l'intervenant.

## **ASSURANCE**

L'association est assurée pour elle-même et ses adhérents. Toutefois, une assurance « Responsabilité Civile » personnelle est conseillée.